



INSCRIPTION **prise en charge** par le Rectorat de Toulouse
Formation CAFFA – groupe admission - Année 2022
PJ à déposer en ligne

1 - Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport

2 – Copie lisible d'une pièce d'identité ***en cours de validité***

3 – Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2022 2023 à télécharger sur l'application eCandidat

24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le ***certificat d'inscription*** est téléchargeable.

Le dossier ***complété en ligne est contrôlé administrativement à la rentrée. A l'issue de ce contrôle :***

- Si première inscription, la carte MUT vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2022 2023 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure, adresser votre question à l'adresse suivante : inspe.scolarite@univ-tlse2.fr

TRES IMPORTANT : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque, ainsi qu'à toute information via l'ENT de l'INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées.